

**FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE
FINANCEMENT DES SECTEURS DES
TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE DE LA
CEDEAO
(FODETE-CEDEAO)**

Aperçu

PRESENTATION POUR LA CONSULTATION NATIONALE SUR LE FODETE



LES RESSOURCES FINANCIÈRES - LES PRINCIPES D'IMPOSITION

Les systèmes fiscaux sont fondés sur une taxation des exportations ou des valeurs de production

La compétitivité des produits ou des secteurs imposables a été considérée dans l'élaboration des mécanismes et taux de prélèvement

Les États membres sont responsables de la collecte des impôts avant de les rediriger vers le compte de FODETE

Selon le secteur, les dispositions dérogatoires ont été proposées afin de ne pas pénaliser les pays qui sont d'importants contributeurs



SYSTÈME DE FISCALITÉ (1/4) - LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Pétrole

Toute production de pétrole et / ou de production associée (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel, gaz brûlé ou réinjecté, etc.) exprimée en b / j ou bep / j selon les cas

Niveau de production en bep/j	Imposition forfaitaire
Entre 0 et 50.000 bep/j	1.0 USD/bep
Entre 50.000 et 100.000 bep/j	1.2 USD/bep
Entre 100.000 et 500.000 bep/j	1.5 USD/bep
Entre 500.000 et 1 M bep/j	1.7 USD/bep
Supérieur à 1 M bep/j	2.0 USD/bep

Barème d'imposition

Dispositions dérogatoires

Un arrangement dérogatoire s'applique au Nigeria. Sa contribution ne sera pas supérieure à la somme des trois pays producteurs réels



SYSTÈME DE FISCALITÉ (2/4) - LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Gaz liquéfié naturel

Assiette fiscale

Exportations de GNL vers des pays extérieurs à la CEDEAO

Barème d'imposition

Niveau d'exportation de gaz naturel en Mt/year

- 0 à 5 Mt/an
- 5 à 10 Mt/an
- 10 à 15 Mt/an
- Plus de 15 Mt/an

Imposition forfaitaire

- 2 MUSD par Mt/an
- 3 MUSD par Mt/an
- 4 MUSD par Mt/an
- 5 MUSD par Mt/an

Projet Nigal (Pipeline Trans-Saharienne)

Assiette fiscale

Exportations de gaz vers des pays extérieurs à la CEDEAO par pipeline

Barème d'imposition

Niveau d'exportation de gaz naturel en Mt/year

- 0 à 5 Gm³/an
- 5 à 10 Gm³/an
- 10 à 15 Gm³/an
- 15 à 20 Gm³/an
- 20 à 30 Gm³/an

Imposition forfaitaire

- 3 MUSD par Gm³/an
- 3,1 MUSD par Gm³/an
- 3,2 MUSD par Gm³/an
- 3,4 MUSD par Gm³/an
- 3,5 MUSD par Gm³/an





SYSTÈME DE FISCALITÉ (3/4) - SECTEUR MINIER

Mines

- Assiette fiscale**
- Les contributions du secteur minier sont principalement composées des taxes sur les exportations d'or et de fer.
 - De 2013 à 2032, la croissance annuelle moyenne des contributions du secteur minier est de 5%.

Barème d'imposition

Taxation de 0,5% de la valeur des exportations





SYSTÈME DE FISCALITÉ (4/4) - SECTEUR AGRICOLE

Agriculture

La valeur à l'exportation des industries agricoles qui ont les caractéristiques suivantes :

- destinés à l'exportation en dehors de la région de l'Afrique de l'Ouest
- représentant un flux important qui est supérieur à 80 millions de dollars par an pour l'ensemble de la région
- ayant un mode de structuration qui permet techniquement la mise en place d'un prélèvement systématique (conseil d'administration ou bureau d'exportation, exportateurs oligopole, les organisations professionnelles structurées)

Assiette fiscale

Barème d'imposition

Fiscalité jusqu'à 0,75% de la valeur des exportations

dispositions dérogatoires

- un pays ne peut pas contribuer à plus de 50% de la contribution totale de tous les pays, tous secteurs confondus (en revanche, pour chaque secteur, il n'y a aucune limitation sur la contribution de pays)

